

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

---

Nombre de membres composant le Conseil municipal : 29  
Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 23  
Nombre de membres représentés : 6  
Nombre de membres absents, non représentés : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales. (Pour le détail nominatif, se rapporter à la délibération n° 1 d'ouverture de séance)

---

**Délibération n°7 (2025-26) – Approbation de la convention 2025 de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages entre la ville de Vaucresson et la Fondation 30 Millions d'Amis – 2025**

**Rapporteur : Catherine BLOCH**

La ville de Vaucresson a établi un partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis, reconnue pour son expertise et son savoir-faire en matière de gestion et de régulation des populations de chats libres. La maîtrise de la population des chats sauvages est un enjeu crucial afin de prévenir leur prolifération incontrôlée. À titre d'exemple, un couple de chats non stérilisé peut, en théorie, engendrer plus de 20 000 descendants en seulement quatre ans.

La présente convention vise à encadrer une action de contrôle des populations de chats libres sans propriétaire, en accord avec la législation en vigueur. Elle précise les modalités de financement des interventions de stérilisation et d'identification électronique, prises en charge conjointement par la Fondation 30 Millions d'Amis et la commune de Vaucresson.

Les deux parties s'engagent à financer à parts égales (50 % chacune) les frais suivants :

- 100 € pour la stérilisation des mâles (50 € financés par la Fondation et 50 € par la Ville) ;
- 120 € pour la stérilisation des femelles (60 € financés par la Fondation et 60 € par la Ville) ;
- 140 € pour les femelles gestantes (70 € financés par la Fondation et 70 € par la Ville) ;
- 140 € pour les cas de cryptorchidie (70 € financés par la Fondation et 70 € par la Ville).

En 2025, la commune prévoit d'intervenir sur un total de 25 chats, avec un coût moyen estimé à 110 € par animal. Le budget total consacré à cette opération s'élève à 2 750 €, dont 1 375 € seront pris en charge par la Fondation 30 Millions d'Amis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la campagne de stérilisation et d'identification menée par la Fondation 30 Millions d'Amis en faveur de la maîtrise des populations de chats errants,

VU le projet de convention encadrant la mise en œuvre de cette action, annexé à la présente délibération,

VU la présentation de ce dossier en commission finances et affaires générales réunie le 31 mars 2025,

AUTORISE madame la Maire ou son représentant à signer le projet de convention de partenariat établie entre la Fondation 30 Millions d'Amis et la commune de Vaucresson, et à prendre toutes mesures utiles dans sa mise en œuvre.

Délibération adoptée par

Vote pour : 28

Vote contre : 1 (Romain Carayol)

Abstention : 0

Le secrétaire de séance,  
Alix CASAL

La Maire,  
Véronique JACQUELINE

Délibération affichée du 17 avril 2025 au 17 juin 2025

Délibération mise en ligne sur le site internet de la Ville le 17 avril 2025

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.